

# NOTRE COMMUNE FACE AUX INONDATIONS : MIEUX PRÉPARER DEMAIN



Chère habitante, cher habitant,

En 2021, certains de nos villages ont été durement touchés par les inondations. Depuis, avec l'aide de la Province de Luxembourg et de la Wallonie, des travaux ont été entrepris pour restaurer les ouvrages abîmés ou détruits (ponts, passerelles, routes...) ; un curage de la Wamme a été réalisé ; des études ont été menées ou sont en cours pour analyser le bassin hydrographique de la Wamme ; et les travaux de création d'une zone d'immersion temporaire (ZIT) sur la Hédrée à Hargimont vont démarrer.

La lutte contre les inondations et la protection de nos villages passent aussi, nous en sommes convaincus, par d'autres actions et moyens.

**Une prime et un audit.** La Ville a ainsi lancé une prime pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations dans les habitations. Pour vous aider à évaluer les risques de votre habitation, la Ville finance intégralement un audit préalable réalisé par un professionnel (plus d'informations au verso).

**Quatre soirées thématiques.** C'est également en connaissant les bons réflexes, en mesurant les risques et en s'organisant à l'avance que nous agirons plus efficacement en cas de crise.

Voilà pourquoi, afin de comprendre, prévenir et réagir collectivement, la Ville organise quatre soirées thématiques à destination de tous les citoyens concernés : pour être mieux informés, préparés et renforcer la solidarité dans notre commune, en collaboration avec la Province de Luxembourg, les services du Gouverneur et d'autres partenaires.

## ➔ QUATRE SOIRÉES THÉMATIQUES ➔

### 1. Mardi 9 déc (19h30) - Ecole communale (On) :

« Notre commune face aux inondations. »

### 2. Jeudi 22 jan (19h30) - Vieille Cense (Marloie) :

« Ateliers pratiques : cheminement de l'eau, ruissellement... »

### 3. Jeudi 19 fév (19h30) - Vieille Cense (Marloie) :

« Comment me préparer face aux risques : mon habitation, mon jardin... »

### 4. Jeudi 19 mars (19h30) - Marronniers (Hargimont) :

« Création d'un réseau de citoyens volontaires référents en cas de crise. »

➔ **Inscription obligatoire** : [inscription@marche.be](mailto:inscription@marche.be)

**Vous avez une question ?** 084 32 70 26

Par le Collège,

La Directrice générale,  
Claude MERKER

Le Bourgmestre,  
Nicolas GREGOIRE



# PRIME COMMUNALE POUR TRAVAUX ET AUDIT DE VOTRE HABITATION



**Comment protéger son habitation des inondations ?** Dans le cadre des initiatives menées par la Ville et adoptées par le Conseil communal en juillet et octobre, il existe une « Prime communale pour la protection contre les inondations ». L'objectif est d'accorder une aide financière pour la mise en place de dispositifs durables. Concrètement, **la prime communale s'élève à 80% du coût des aménagements réalisés, plafonnée à 2.500 euros par habitation.**

Il s'agit d'un soutien aux habitants concernés par le risque d'inondations en les encourageant à investir dans des aménagements pour réduire la vulnérabilité des habitations dont l'affectation première est le logement.

**Quelques exemples d'investissements couverts par la prime :** installation de batardeaux, de portes et portails étanches ; réalisation d'ouvrages en maçonnerie tels que des murs, murets ; rehaussement de bordures ; réalisation de travaux sur le réseau privé d'égouttage tels que le placement de dispositifs anti-retours, avaloirs et grilles.

Plusieurs conditions sont à respecter pour bénéficier de cette prime. Le règlement complet est disponible sur le site [marche.be](http://marche.be). **Parmi les conditions figure celle de faire réaliser un audit préalable :** il doit permettre d'élaborer un plan d'action global hiérarchisant les actions à entreprendre pour améliorer la résilience des bâtiments.

Là encore, la Ville vous aide : vous avez la possibilité, moyennant certaines conditions, de solliciter cet audit, qui sera intégralement pris en charge via un subside. En effet, cette mesure est financée par la Wallonie et s'inscrit dans le cadre des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI). L'audit est lui effectué par une société spécialisée, qui a été désignée par la Ville au terme d'un marché public.

**Pour toute information, vous pouvez contacter le service Environnement :** [environnement@marche.be](mailto:environnement@marche.be).



Lors d'une situation d'urgence comme une inondation, les autorités sont en mesure d'envoyer un message via BE-Alert. Ce message est envoyé aux citoyens directement concernés par la situation d'urgence. **Inscrivez-vous sur [be-alert.be](http://be-alert.be).**